Solidaires Finances Publiques
SYNDICAT NATIONAL

Privas le 11 juin 2018,

Déclaration liminaire au Comité Technique de l'Ardèche du 11 juin 2018

Monsieur le Président,

En avril 1968, « la France s'ennuyait » (éditorial de Pierre Vianson Ponté dans le Monde du 15 mars 1968). Le 18 février 1976, « La France avait peur » annonçait Roger Gicquel en ouverture du 20 heures télévisé.

Aujourd'hui, la France ne s'ennuie pas et n'a pas peur mais elle s'angoisse.
Elle s'angoisse vis à vis d'un présent qui ne rassure aucunement et d'un avenir qui s'assombrit pour la majorité de nos concitoyens. Hormis peut-être les 1 % les plus riches qui triomphent sur le plan idéologique avec les leurs aux manettes, et qui raflent la mise de toutes les réformes engagées depuis un an.

La DGFIP n'échappe pas à ce climat ainsi qu'en témoigne le taux de grévistes de 54,80 % enregistré en mars dernier pour l'Ardèche (40 % moyenne nationale) . Qu'on ne se méprenne pas, à la DGFIP, les signaux sont les mêmes partout et dans tous les grades.

Tout le monde est persuadé à juste titre que la DGFIP est arrivée au bout d'une histoire qui s'est construite sur des fondations qui sont largement ébranlées en raison des choix libéraux imposés.

Dans ce contexte, la confiance accordée à ceux qui représentent l'institution DGFIP est très faible tant ces derniers épousent totalement le crédo libéral et ne sont pas avares d'arguments pour liquider tout ce qui peut l'être et ne garder de la DGFIP qu'un squelette dont on sait qu'il sera dépourvu de chair.

Pourtant, depuis sa création, la DGFIP n'a cessé d'être exemplaire de par l'ampleur de ses restructurations. Avec un quart de ses effectifs (cadres et agents) en moins, une telle situation ne se retrouve dans aucune autre administration d'Etat !

C'est la conscience professionnelle des personnels de tout grade qui évite les accidents industriels.

Avec action publique 2022 les pistes sont connues, sous couvert de modernisation et de simplifications, ce programme est la traduction d'un choix politique de transférer au secteur marchand la satisfaction de besoins jusqu'à présent assurée par les services publics et aussi d'imposer la numérisation à tous les usagers. Or, si personne ne veut revenir au « papier carbone » force est de constater que l'évolution est brutale et risquée avec le transfert des données intimes et privées aux transnationales.

P... DIX ANS !

Depuis le 4 avril, la DGFiP a dix ans et le moins que l'on puisse observer, c'est que les célébrations de cet anniversaire n'ont guère mobilisé la communication ministérielle.

Dans un pays que l'on dit avide de commémorations, peut-être craignait-on qu'un événement aussi considérable éclipsât le centenaire de l'Armistice ?

Certes, nombre des politiques qui portèrent et consolidèrent la réforme se produisent désormais plus volontiers dans les prétoires du Palais de Justice qu'à l'auditorium de Bercy. Quant aux hauts fonctionnaires qui la mirent en œuvre, ils coulent à présent des jours paisibles sous des cieux plus cléments.

Pour cet anniversaire, on sent comme une gêne, à tout le moins un enthousiasme mitigé, peut être un déni ?

Il paraît lointain, le temps où les pères fondateurs promettaient en tribune, avec des accents gaulliens, une administration « fière et dominatrice » s'emparant à bras le corps de tous les postes avancés (CHORUS, Politique Immobilière de l'État,...). A peine aurait-on entendu un Lanrezac (général et stratège de la grande guerre) susurrer :

« Attaquons ! Attaquons ! Comme la lune... ».

Car à l'ivresse des premières espérances a pourtant succédé la guerre de tranchées et la DGFiP d'aujourd'hui serre les fesses en attendant le verdict d'Action Publique 2022, énième zinzin destiné à poursuivre le dé-tricotage du modèle administratif français.

Dix ans plus tard, nous y sommes en effet, et Moloch ne semble pas repu.

Rien de grand ne se fait sans passion, disait Hegel. Nous vivons cette passion, au sens premier du terme, mais la DGFiP est-elle pour autant devenue la grande administration annoncée ? Saignée dans ses effectifs, en butte aux appétits d'autres corps eux-mêmes appuyés par les escarmouches de la Cour des Comptes, elle paraît plus que jamais assiégée et dans la crainte du prochain assaut.

Avec la démarche CAP 22 nous savons toutes et tous qu'un processus de destruction des services publics se met en place et sera redoutable à la DGFIP.

Dans cette période révolutionnaire au sens propre :

Solidaires Finances Publiques ne démordra pas de ses fondamentaux, avec des idées neuves et des combats rudes,

Solidaires Finances Publiques demeurera plus que jamais un défenseur résolu des droits des agents, des missions de la DGFIP et d'une action publique au service de l'intérêt général.

Compte rendu du CTL du 11 juin 2018

Ordre du jour : Aménagement des structures du réseau 2019 (pour avis) : Ci-après courriel envoyé aux adhérents le 11/06/2018 par vos élus en CTL

Le CTL s'est réuni le lundi 11/06 à 9h30.

Après l'approbation des différents PV et l'examen du tableau de suivi des engagements, l'aménagement des structures au réseau (ASR = destruction du service public) a été présenté aux organisations syndicales.

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé la saisine du CHSCT sachant que la **légalité** de la consultation du CHSCT dépend de son moment : elle doit être préalable à la décision du CTL. Les élus CGT se sont joints à notre démarche depuis la préparation de ce CTL.

Cette demande a pour but d'avoir des éléments complémentaires pour nous prononcer sur ce projet important.

Projet dit « important » car non seulement : il ajuste le périmètre du secteur public local, mais encore il fusionne aussi des trésoreries avec 3 fermetures (Lamastre, St Félicien, Villeneuve de Berg), il transfère l'activité de la gestion hospitalière et il propose aussi de fusionner les SIE de Privas et Le Teil.

Le président a refusé notre proposition considérant que les documents fournis étaient suffisamment détaillés et explicites pour appréhender « sereinement » ces restructurations. Or, par exemple, la fusion des SIE Privas - Le Teil n'est pas maîtrisée et renvoyée à un groupe de travail aux contours très vagues....

Pour nous, ce projet ne constitue pas une simple réorganisation. Il doit appréhender toutes les conséquences sur les conditions de travail et de santé des agents, éléments dont nous ne disposions pas pour travailler correctement et défendre l'intérêt des agents (pas d'informations détaillées sur l'impact des transferts de charges, retards accumulés,etc... entre absorbants et absorbés, ni sur l'accroissement des compétences et l'évolution des métiers). La saisine du CHSCT aurait permis entre autres, de recueillir la parole des agents concernés.

Malgré la tambouille sur les règles de gestion proposée par le directeur, FO a tout de même voté CONTRE avec la CGT et SOLIDAIRES, ce qui conduira à représenter le projet lors d'une deuxième convocation.

Pour matérialiser notre profond désaccord, après ce vote, nous avons quitté la séance avec les élus CGT.

Mise au point :

Lors de cette première convocation nous avions demandé une interruption de séance pour que les OS présentes s'accordent pour une stratégie commune devant l'administration. Nous avons donc décidé en accord avec la CGT de voter contre le projet d'ASR 2019 et de quitter la réunion devant le refus du directeur de convoquer un CHS sachant que les discussions et la défense des agents seraient assurées bien entendu lors de la deuxième convocation.

Nous sommes bien conscients que les agents attendent de nous, l'unité syndicale la plus large possible face aux projets dévastateurs de l'administration. Nous sommes d'accord l'union fait la force. Nous regrettons donc de ne pas y être parvenu cette fois-ci d'autant plus que le vote in fine était le même pour les 3 organisations syndicales du département.

Déclaration au Comité Technique de l'Ardèche du 27 juin 2018

Monsieur le Président,

Conditions de travail

Solidaires Finances Publiques a toujours défendu un service public de qualité et exigé que les agents des finances publiques aient les moyens d'assurer l'ensemble de leurs missions. Dans ce cadre, les conditions de travail ont toujours été une priorité revendicative de notre syndicat. Notre approche est globale et porte notamment sur la déconnexion entre les moyens, en baisse, et la charge ou la complexité du travail, en hausse, sur le management de moins en moins technicien, sur les restructurations ou encore sur les instances de dialogue social.

Après les suppressions de postes, l'ASR et la remise en cause des règles de gestion, les annonces explosives sur le devenir de la fonction publique nous font changer d'ère. La remise en cause des instances de représentants des personnels s'inscrit dans cette logique. Il en va ainsi de la limitation des prérogatives des CAP et la réduction de leurs moyens. En matière de recrutement, de formation, de rémunération, de mobilité et de déroulé de carrière, le gouvernement entend en effet briser les garanties collectives actuelles et veut imposer une gestion individualisée des personnels.

Le gouvernement veut également fusionner les instances CT avec le CHSCT. Ce dernier, par des dispositifs spécifiques (droit d'alerte, enquêtes…) permet de rappeler à l'administration ses obligations d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L. 4121-1 du Code du travail). Cette instance est essentielle : l'administration est obligée d'y parler des conditions de travail des agents. La fusion de ces instances, c'est la dissolution programmée de la question du travail et de son organisation dans une instance « fourre-tout » où on parlera de tout mais surtout de rien. Tout ceci participe de la dégradation des conditions de travail.

La situation est d'autant plus inquiétante au regard des mesures futures que la DGFiP entend mettre en œuvre pour soi-disant « assurer » la prévention des risques psychosociaux. Consciente de la dégradation des conditions de travail et de l'état de ses cadres intermédiaires qui ne sont plus en mesure d'accompagner les changements qui sont à venir, la DGFiP cherche des solutions pour éviter un drame social à la mesure de ce qui a été connu à France Télécom. Pour cela, ses réponses sont l'élaboration de charte de bonnes relations de travail, la mise en place de cellule d'écoute psychologique et le pompon, la semaine QVT, qui fera se « challenger » les différents services pour trouver des solutions innovantes en matière d'amélioration de la « qualité de vie au travail » avec un trophée à la clef. Il s'agit d'un véritable tournant sur sa conception des conditions de travail qui est passé en quelques années d'une approche collective à une approche individuelle et stigmatisante.

Solidaires Finances Publiques dénonce avec fermeté ces dispositifs. En plus de faire peser sur les agents en difficulté la responsabilité de leur état, ces mesures n'amélioreront pas leur quotidien. Il s'agira de simples rustines masquant des réalités de travail catastrophiques. C'est l'organisation du travail qui est en cause. Les pouvoirs publics sont responsables par leurs choix de l'accroissement de la souffrance au travail et de la dégradation de la qualité des missions de service public. Solidaires Finances Publiques exige la mise en place d'une véritable politique d'amélioration des conditions de travail.

Solidaires Finances publiques mettra tout en œuvre pour continuer à faire de la santé, de la sécurité et des conditions de travail un véritable enjeu politique. Nous exigeons que l'administration respecte ses obligations en la matière, et donne l'ensemble des informations sur les projets de restructuration à venir à l'ensemble des agents concernés.

Nos spécificités font la force et la réactivité de la fonction publique. Notre technicité au service des usagers assure un service de qualité. Le service public n'est pas une marchandise. Les conditions de travail, c'est-à-dire notre santé au travail et le sens même de notre travail ne sont pas négociables.

Compte rendu du CTL du 27 juin 2018 réuni en 2ème convocation

Objet : Deuxième convocation suite à vote unanime défavorable lors du comité technique d'Ardèche

du lundi 11 juin 2018

Le comité technique d'Ardèche se réunira le mercredi 27 juin 2018 à 9h30, en deuxième convocation, à la direction, salle de réunion du 3ème étage.

L'ordre du jour est le suivant :

1) Aménagement des structures du réseau 2019 (pour avis)

2) Tableau de bord de veille sociale : bilan 2017 (pour information)

3) Questions diverses

1)ordre du jour : Aménagement des structures du réseau 2019 (pour avis) :

Par courriel au président le 15/06/2018 nous avons réitéré notre demande de saisine du CHST (conformément aux articles 48 et 57 (décret CHSCT 82-453 du 28 mai 1982 modifié) et l'article 34 (décret CT), concernant le projet d'ASR 2019, projet important entraînant des répercussions sur les conditions de travail des agents impliqués.
Les documents fournis n'étant pas suffisants pour que les membres du CTL puissent émettre un avis.

Ce jour, nous avons à nouveau demandé au président la saisine du CHSCT.
Le président propose de réunir le CHSCT sur l'ASR 2019 à l'automne et refuse d'accéder à notre demande de saisine du CHSCT sur l'ASR 2019 avant sa présentation pour avis devant le CTL.

Les opérations de restructuration mises en place à la DGFiP sont éligibles au dispositif de la prime de restructuration de service (PRS) qui comporte :
-un volet « reconversion professionnelle » (ces primes sont liées au nombre de jours de formation),
-un volet « mobilité géographique » sans déménagement du domicile ou avec déménagement du domicile.

Cette prime de mobilité géographique est acquise à la condition que l'agent reste 12 mois sur le poste.
Avant les 12 mois si l'agent mute pour convenance personnelle, la prime doit être intégralement reversée ; si départ à la retraite, la prime est acquise au prorata du temps passé sur le poste.

Nous avons dénoncé le fait que les agents ALD malgré leur implication professionnelle et personnelle totale ne puissent bénéficier ni de la priorité pour suivre la mission, ni des primes de restructuration de service.

PRESENTATION DU PROJET ASR 2019 PAR LE DDFIP 07

1) Adaptation du réseau des trésoreries à la cartographie des nouveaux EPCI et mise en place de structures SPL disposant d'une taille critique suffisante :
- Ajustement de périmètre secteur public local
- Fusions de trésoreries

2) Spécialisation de certains services afin de leur permettre de mieux faire face à leurs travaux et de rendre un meilleur service aux usagers.
-Transfert de l'activité gestion hospitalière
-Fusion des services des impôts des entreprises SIE de Privas et de Le Teil"

Fiche 1 : Fermeture de la trésorerie de LAMASTRE au 01/09/2019
Transfert de l'activité :
Gestion de 9 communes => trésorerie de PRIVAS MUNICIPALE
Gestion de 10 communes => trésorerie de SAINT PERAY
Gestion hospitalière => trésorerie de TOURNON (au 01/01/2019)

Emploi au TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence) au 01/01/2018 : 1 A+ 1 B 2 C
-L'emploi d'IDIV comptable deviendra IDIV administratif affecté à PRIVAS en direction
-1 emploi B transféré à la trésorerie de TOURNON
-2 emplois C transférés à la trésorerie de ST PERAY

Fiche 2 : Fermeture de la trésorerie de VILLENEUVE DE BERG au 01/01/2019
Le président souhaite repousser la fermeture de la trésorerie de VDB au 01/09/2019.

Transfert de l'activité :
Gestion de 13 communes => trésorerie de LE TEIL
Gestion de 4 communes => trésorerie de VALLON PONT D'ARC

Emploi au TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence) au 01/01/2018 : 1 A+ 1 B 1 C
-L'emploi d'IDIV comptable deviendra IDIV administratif affecté à PRIVAS en direction
-1 emploi B transféré à la trésorerie de LE TEIL
-1 emploi C transféré à la trésorerie de LE TEIL

Une adaptation des locaux à LE TEIL sera nécessaire (extension prévue sur les archives).
Nous avons fait remarquer que l'extension prévue dans cet espace entraînera du bruit et de la pollution (problème d'aération) découlant de la circulation routière intense.

Fiche 3 : Fermeture de la trésorerie de SAINT FELICIEN au 01/01/2019
Transfert de l'activité :
Gestion de 8 communes => trésorerie d'ANNONAY
Gestion de 7 communes => trésorerie de TOURNON
Gestion de 1 commune => trésorerie de ST PERAY
Gestion hospitalière => trésorerie d'ANNONAY
Gestion de l'EPHAD de SATILLIEU => trésorerie de TOURNON (GHT VALENCE)

Emploi au TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence) au 01/01/2018 : 1 A+ 2 B
-L'emploi d'IDIV comptable deviendra IDIV administratif affecté à PRIVAS en direction
-1 emploi B transféré à la trésorerie de TOURNON (domicile actuel de l'agent)
-1 emploi B transféré à la trésorerie d'ANNONAY (domicile actuel de l'agent)

Fiche 4 : Ajustement de périmètre trésorerie de JOYEUSE au 01/01/2019
Transfert de l'activité :
Gestion de 4 communes => trésorerie de VALLON PONT D'ARC

Pas de transfert d'emploi

Fiche 5 : Ajustement de périmètre trésorerie de THUEYTS au 01/01/2019
Transfert de l'activité :
Gestion de 8 communes => trésorerie de COUCOURON

Pas de transfert d'emploi

Fiche 7 : Perte de la gestion de l'office public d'HLM par le trésorerie de PRIVAS MUNICIPALE au 01/01/2019
Transfert de l'activité :
Gestion de l'office public d'HLM=> passage en comptabilité privée

Fiche 8 : Transfert de l'activité gestion hospitalière de la trésorerie de LE CHEYLARD au 01/01/2019
Transfert de l'activité :
Gestion hospitalière=> trésorerie de TOURNON

Pas de transfert d'emploi

Nous avons fait part de notre inquiétude sur le rapport charges/effectifs dans les trésoreries absorbantes, notamment pour celles de Coucouron ou d'Annonay qui ont un rapport de plus de 30000 lignes (titres et mandats)/ agent B ou C !!!

Une fois de plus, notre administration participe à la désertification des zones rurales…..un contribuable du plateau ardéchois paie à revenu égal le même impôt qu'un contribuable de la vallée mais n'a pas droit au même SERVICE PUBLIC !!!
De plus, pour la plupart des collègues qui voient la fermeture de leur trésorerie, cela se traduit par des déplacements domicile/travail qui s'allongent et ce n'est pas la prime de mobilité qui va couvrir leurs frais de déplacement….
Les directeurs décident, les agents trinquent…..mais pas au champagne !!!

Plante vivace
Une plante vivace, ou plante pérenne, est une plante pouvant vivre plusieurs années.

Fiche 6 : Fusion SIE LE TEIL avec le SIE de PRIVAS au 01/01/2019

Nous avons demandé que le président reporte son projet de fusion du SIE LE TEIL/PRIVAS au 01/09/2019 ou au 01/01/2020 dans l'intérêt des agents.
Refus catégorique du président

Transfert de l'activité :
Scission du SIP/SIE de LE TEIL pour rattachement du SIE LE TEIL au SIE PRIVAS.
Une antenne pérenne serait maintenue à LE TEIL au sein de laquelle seront conservés les emplois des agents ne souhaitant pas suivre la mission.
Emplois au TAGERFIP -SIE LE TEIL :
1 A+ (également responsable du SIP LE TEIL), 1A, 4B, 5C.

Un groupe de travail sera réuni en septembre afin de définir l'organisation à retenir et **de décider du nombre d'emplois transférés.**

Nous avons alors demandé quelle était l'équivalence en emplois pour chaque mission des SIE ...

En effet, comment le groupe de travail va-t-il décider du nombre d'emplois à transférer ? Qui dans le groupe de travail va le décider ?

Dans l'organisation intégrée (bilan des expérimentations SIE) qui sera proposée au groupe de travail, les missions du SIE ont été regroupées dans 3 blocs thématiques correspondant à 3 équipes :

-équipe à compétence dominante transverse (accueil 1er niveau, avisir, relances automatisées, relance téléphonique…)
-équipe à compétence dominante gestion (accueil 2ème niveau, télé-procédures, relances personnalisées, contentieux…)
-équipe à compétence dominante comptabilité (accueil 2ème niveau, caisse, comptabilité, timbres, quitus…)

Compte tenu des charges des services, nous avons demandé pour quelle raison l'antenne choisie était celle de Le Teil et non le contraire.
Après quelques moments d'hésitation, il nous a été répondu qu'ils ne voyaient pas une préfecture sans SIE et que par le passé le SIE de Privas avait une activité centralisatrice … Par le passé il y avait aussi beaucoup plus de trésoreries en Ardèche !!

Nous avons fait remarquer au président qu'il nous présentait, pour avis, la fusion du SIE LE TEIL /PRIVAS avant la tenue du groupe de travail qui décidera, en fonction des charges des services, de la future organisation et du transfert d' emplois ; et que nous ne disposions donc certainement pas de l'ensemble des informations sur ce projet pour émettre un avis !!

Chose étonnante, le SIE de Privas qui compte actuellement 5 agents + 1 Idiv sera pourvu de 14 postes de travail !!!
Le DDFiP n'a donc aucune idée de l'avenir des missions et du personnel du SIE de Le-Teil, voir d'autres SIE !!!!

Nous avons voté contre ce projet ASR 2019 du fait de la destruction du service public et des emplois à la DDFIP mais aussi du fait des constats ci-dessus (refus saisine du CHSCT, documentation communiquée insuffisante, groupe de travail SIE après avis) qui négligent les futures conditions de travail des agents, du fait de l'absence de cohérence entre les postes transférés ou pas et les charges imputées (alors que pour la DGFIP le nombre d'agents affecté au TAGERFIP est justifié par la quantité des charges des services), qu'aucune information n'a été transmise sur la situation en matière de charges (RAR, compte de tiers, mails...), retards, difficultés …des postes absorbants ...

2) ordre du jour : Tableau de bord de veille sociale (TBVS) : bilan 2017 (pour information)

Augmentation sur 3 ans des fiches de prévention du risque psychosocial rédigées en cas d'incident.

Les éléments transmis permettent une analyse globale.
Nous regrettons que les informations ne soient pas communiquées comme par le passé par résidence et services.
Il est donc impossible de détecter un service en difficulté alors que le TBVS est un des outils qui doit alerter les directions sur la situation difficile d'un service.

3) Questions diverses :

- le projet de redistribution des surfaces entre les différents services du CFP de PRIVAS, en vue de permettre l'intégration de la trésorerie PRIVAS MUNICIPALE, est à l'étude. Dans ce projet immobilier l'espace réservé au SIE de PRIVAS comporte 14 personnes (actuellement 6 personnes) !!! (cf. ASR fusion SIE Le-Teil Privas)

-Au SPFE de PRIVAS : insonorisation prévue avec la mise en place de 40 dalles au plafond : ces travaux font suite au transfert de la mission « enregistrement » des SIE de TOURNON et PRIVAS vers le SPF de PRIVAS au 01/09/2017.
A l'époque, nous avions expliqué au DDFiP que l'enregistrement et le SPF, ce n'était pas les mêmes conditions de travail (appels nombreux, besoin de travailler en équipe du fait du renouvellement du personnel…) Aussi, nous avions demandé que des cloisons jusqu'au plafond soient montées pour une meilleure isolation phonique…. Demande qui était restée vaine !!!

Nous lui avons demandé de rappeler au médecin de prévention de passer dans ce service afin de discuter avec les agents de leurs conditions de travail.

Nous avons rappelé au président qu'il avait accédé à notre souhait de faire un bilan à 6 mois sur ce transfert et les conditions de travail des agents au SPFE.

Fin du CTL à 12h50

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CTL

Christian Dumas	SIE LE Teil	Frédéric Vidalenche	SIE Le Teil	Joël Mounier	SIE Tournon
Carine Royau	SIE Aubenas	Sylviane Longeray	BCR Privas	Sébastien Barret	DDFiP Privas

LE TEIL le 06/07/2018